Nations Unies E/2012/SR.43

Conseil économique et social

Provisoire

14 février 2013
Français
Original : anglais

Session de fond de 2012
Débat consacré aux questions diverses

Compte rendu analytique provisoire de la 43e séance
Tenue au Siège, à New York, le mardi 24 juillet 2012, à 15 heures

Président : M. Khalil. . . . . (Égypte)

Sommaire

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (*suite*) :

f) Pays africains qui sortent d'un conflit

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (*suite*)

c) Coopération internationale dans le domaine de l'informatique

Questions relatives à l'économie et à l'environnement

b) Science et technique au service du développement

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

12-43608X (F)

Merci de recycler

En l'absence de M. Koterec (Slovaquie), M. Khalil (Égypte), le vice-président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 20.

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (*suite*)

f) pays africains qui sortent d'un conflit (E/2012/76).

1. **M. Momen** (Bangladesh), Président de la Commission de consolidation de la paix, déclare que le thème de la quatrième réunion commune du Conseil économique et social et de la Commission de consolidation de la paix, qui s'est tenue à New York le 4 juin 2012, a porté sur les partenariats pour la création d'emplois à l'intention des jeunes, dans les pays qui sortent d'un conflit. Les débats qui ont eu lieu lors de cette réunion ont souligné la nécessité de l'adoption d'une approche commune pour aborder ce problème. De nombreux pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission ont fait mention du rôle des jeunes et de la création d'emplois comme étant des priorités absolues, à respecter pour instaurer une paix durable, ainsi que la croissance et le développement économiques. L'intervenant espère donc que l'on parviendra à consolider le partenariat entre la Commission et le Conseil à ces égards.

2. Depuis la fin de l'examen de 2010 du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies et grâce à l'adoption, en 2011 et en 2012, de feuilles de route en vue d'agir, la Commission s'est attachée à améliorer ses relations avec les principaux organes des Nations Unies en accroissant la coordination et en perfectionnant ses méthodes de travail pour obtenir de meilleurs résultats sur le terrain. Afin d'y parvenir, elle s'efforce de mobiliser plus de ressources, de construire des partenariats et de favoriser l'appropriation du programme par les pays et le renforcement de leurs capacités. L'on examine actuellement le rôle que pourrait jouer la Commission dans la préparation et la mise en œuvre du rapport de 2012 du Secrétaire général sur les moyens civils à la hauteur des situations postconflictuelles. L'on continuera à mesurer le succès obtenu par la Commission à l'once de sa contribution aux processus nationaux de consolidation de la paix dans les six pays qui figurent sur son programme d'action, à savoir : le Burundi, la République centrafricaine, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria et la Sierra Leone.

3. Les conclusions du cinquième examen de la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi (PBC/5/BDI//2) ont été adoptées par la formation Burundi de la Commission le 21 avril 2011, et par la Commission, le 18 juillet 2012. Le Gouvernement burundais a préparé un deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté de son pays de concert avec ses partenaires. À l'avenir, la Commission cherchera à aider ce gouvernement à mobiliser des ressources pour s'occuper des priorités en matière de consolidation de la paix fixées dans ce document. Une réunion de donateurs se tiendra à Genève à l'automne de 2012.

4. En novembre 2011, la formation République centrafricaine a mis la dernière main au deuxième examen du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix dans cette république, et elle a adopté des conclusions et des recommandations pertinentes (PBC/5/CAF/L.1). Elle cherche désormais à trouver des appuis pour le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration du pays, qui reprend actuellement son élan. La formation poursuit aussi ses délibérations sur la nature et la portée du nouvel instrument d'engagement qui succédera au défunt Cadre stratégique. La Commission continuera à soutenir les efforts qui seront déployés pour mobiliser des ressources afin de respecter les priorités en matière de consolidation de la paix fixées dans le deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté du pays.

5. La formation Guinée a adopté le 23 septembre 2011 la Déclaration d'engagements mutuels entre la Commission et le Gouvernement guinéen (PBC/5/GUI/2). Cette déclaration reflète les trois priorités de consolidation de la paix que ce gouvernement considère comme la base de son engagement envers la Commission : i) la promotion de la réconciliation et de l'unité nationales; ii) la réforme de la sécurité et du secteur de la défense; enfin, iii) la politique d'emploi des jeunes et des femmes. Le 6 juin 2012, la formation a terminé son premier examen périodique de la Déclaration et, avec l'appui du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience, elle détermine quels sont les flux des ressources et les principaux acteurs en Guinée. Cet exercice constitue une façon pratique de mobiliser des ressources qui devrait accroître aussi les possibilités pour le Gouvernement de mettre au point un système national efficace de coordination et de gestion de l'aide.

6. En Guinée-Bissau, en raison du décès du Président Malam Bacai Sanhá, le 9 janvier 2012, il a fallu organiser une élection présidentielle plus tôt que prévu. La Commission a fourni un soutien financier immédiat pour permettre le déroulement du processus électoral, qui a été interrompu, toutefois, par le coup d'État du 12 avril 2012. Elle cherche désormais à faciliter le dialogue et la coordination entre les principaux partenaires internationaux du pays afin de restaurer l'ordre constitutionnel du pays.

7. La formation Libéria a adopté le 9 mai 2012 un document intitulé « Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration d'engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix au Libéria : Premier rapport d'étape » (PBC/6/LBR/1) Les plans de la formation pour mobiliser des ressources ont bien concordé avec les priorités du Gouvernement libérien dans les secteurs convenus de la consolidation de la paix, de la réforme de la sécurité, de l'état de droit et de la réconciliation nationale. L'on met actuellement une dernière main à un projet de stratégie de mobilisation des ressources et à un plan de travail destiné à la formation. Certains départements, fonds et programmes des Nations Unies ont aidé à parachever la déclaration d'engagements réciproques, en déterminant tant des engagements que des objectifs atteignables pour mesurer les progrès accomplis. En outre, la conformité de la déclaration avec les activités du système des Nations Unies a facilité l'adoption d'une approche cohérente.

8. La formation Sierra Leone continue à respecter l'engagement qu'elle a conclu avec ce pays compte tenu des éléments de consolidation de la paix inscrits à l'Agenda pour le changement du Gouvernement sierra-léonais : la bonne gouvernance et l'état de droit, l'emploi des jeunes et la lutte contre le trafic de drogues, les perspectives soucieuses d'égalité des sexes et des régions étant considérées comme des questions multisectorielles. La Commission se consacre maintenant aux préparatifs des élections de 2012 en faisant des réunions d'information, en soulignant les défis à relever et en faisant part des attentes de la communauté internationale au Gouvernement et aux partis politiques. Elle s'intéresse aussi au trafic de drogues et à la criminalité organisée dans la région, surtout en renforçant ses relations de travail avec la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et en favorisant la mise en œuvre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest (WACI).

9. La composition particulière de la Commission donne à penser qu'une conception exhaustive de la paix durable dans les pays qui sortent d'un conflit découlerait de l'engagement d'un bon nombre d'acteurs mondiaux pertinents, y compris de membres de la Commission issus des trois principaux organes des Nations Unies et choisis parmi d'autres catégories de membres. La Commission estime que les membres de l'ECOSOC qui sont aussi membres de la Commission sont en mesure de l'aider à resserrer le partenariat entre ces deux organes car l'ECOSOC cherche à améliorer la cohérence et à inclure les efforts de tous les acteurs des Nations Unies qui interviennent dans les domaines opérationnel et du développement sur le terrain, d'une part, et dans la participation des acteurs, non traditionnels, parmi lesquels figurent les organisations philanthropiques, les fondations et le secteur privé, d'autre part. Les possibilités de croissance et de développement des pays à faible revenu, fragiles après un conflit, dont aucun n'a atteint les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), pourraient être très grandes s'ils évitaient la violence et parvenaient à une paix stable.

10. **M^me^ Akhtar** (Secrétaire générale adjointe chargée des affaires économique et sociales) présente le rapport du Secrétaire général sur l'apport d'un appui intégré, cohérent et coordonné au Soudan du Sud par les organismes des Nations Unies (E/2012/76) que l'ECOSOC a demandé dans sa résolution E/2011/43. Ce rapport contient des éléments de base sur les situations économique, sociale et politique actuelles. Il met en évidence les progrès accomplis dans ces domaines depuis l'indépendance et signale les grands défis avec lesquels le Soudan du Sud se trouve confronté. Le conflit, qui a duré des décennies, a compliqué le processus de transition de sorte que ce pays s'est finalement trouvé face à des problèmes considérables de capacités humaines et physiques.

11. Malgré ses richesses en pétrole, le Soudan du Sud compte parmi les pays les moins développés du monde; de plus, c'est celui qui a le moins progressé pour atteindre les OMD. Le tiers de sa population n'a pas d'accès sûr à la nourriture, et seuls 40 % des Soudanais du Sud ont accès à des soins de santé de base. Moins de 6 % de leurs enfants sont entièrement vaccinés, et le taux de fréquentation scolaire n'est que de 50 %. Le taux d'analphabétisme du Soudan du Sud est dans l'ensemble de 85 % (mais de 92 % pour les femmes) et celui de la mortalité maternelle est le plus élevé du

monde. Le réseau routier n'est pas praticable en toutes saisons. Près de 60 % du pays est inaccessible pendant la saison des pluies et l'absence d'un système d'énergie à l'échelle du pays et de réseau électrique compromet les possibilités des habitants de s'adonner à des activités économiques viables.

12. L'absence d'accords de partage des recettes en provenance du pétrole entre les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud a conduit ce dernier à cesser sa production de pétrole le 20 janvier 2012. Le rapport rend compte des conséquences de cette décision qui a compliqué la gestion fiscale et entravé les perspectives de croissance relatives à l'économie fragile du pays.

13. Assurer la transition entre les secours et le développement constitue la principale priorité pour les Nations Unies au Soudan du Sud. L'ONU a travaillé de concert avec les partenaires de ce pays pour mettre au point une approche visant à passer progressivement de prestations de services vitaux à une activité dirigée par des autorités nationales et menée en partenariat avec elles pour élaborer des systèmes et développer des capacités. Le rapport a souligné qu'il y avait une concordance entre les plans de l'Organisation et les priorités nationales de développement par l'entremise du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), du plan de développement du Soudan du Sud et du plan de soutien de la consolidation de la paix de la Mission des Nations Unies auprès de la République du Soudan du Sud (MINUSS), ainsi que de son appui à la campagne des 100 jours du pays menée pour atteindre des objectifs concrets dans les domaines de l'éducation, des soins de santé, du développement de l'infrastructure, de l'état de droit, de la réforme de la sécurité, de la transparence et de la responsabilité.

14. Selon le rapport, il a fallu modifier, en raison des situations du point de vue tant de la sécurité qu'économique, le calendrier de mise en œuvre du plan de soutien de consolidation de la paix, puis revoir en conséquence l'ordre de priorité des objectifs et des besoins. Un besoin criant de soutien au développement, notamment au moyen d'une coopération Sud-Sud, s'est aussi fait sentir.

15. Il a semblé essentiel d'instaurer une collaboration entre l'équipe de pays des Nations Unies et le Bureau du coordonnateur résident. L'équipe de gestion des opérations de l'équipe de pays s'efforce d'instaurer des systèmes opérationnels communs dans des endroits cruciaux afin de rationaliser la coordination de l'exécution des programmes, d'améliorer l'efficacité et de réduire les frais des opérations. Le rapport demande que l'on accorde un soutien accru destiné à renforcer les capacités du Gouvernement; mette l'accent sur les interventions qui diminuent la fragilité et renforcent les institutions; instaure une séquence et un ordre de priorité coordonnés et cohérents pour mettre au point de nouvelles stratégies et de nouveaux programmes conformes au mot d'ordre « Unis dans l'action ». Il a aussi noté qu'il faudrait compléter le soutien technique et opérationnel par un appui et un manuel d'orientation sur l'ECOSOC et le Conseil de sécurité au niveau intergouvernemental. Ce soutien constant de la communauté internationale est essentiel du fait des circonstances pleines défis dans lesquelles les organismes des Nations Unies sont plongés.

16. Une table ronde a ensuite lieu sur le thème « Apport d'un soutien intégré, cohérent et coordonné au Soudan du Sud », qui était présidée et animée par M. Khalil (Égypte), vice-président de l'ECOSOC. L'animateur a fait une déclaration et présenté les participantes à cette table ronde : M^me^ Mary Jervas Yak (Ministre adjointe des finances du Soudan du Sud) et M^me^ Amanda Serumaga (Chef d'équipe du Groupe d'appui à la gouvernance démocratique du Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Soudan du Sud). Un dialogue auquel ont pris part les représentants de l'Australie, du Bangladesh, du Brésil, du Cameroun, de l'Égypte, des États-Unis d'Amérique, du Mexique, de la Zambie et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ainsi que les observateurs de la Norvège, de l'Ouganda et de la République unie de Tanzanie, ont participé s'est ensuite tenu. Les participantes ont répondu aux questions et commentaires qui leur étaient adressées, puis l'animateur a fait un certain nombre de remarques en guise de conclusion.

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (*suite*)

c) Coopération internationale dans le domaine de l'informatique

Questions relatives à l'économie et à l'environnement

b) Science et technique au service du développement (E/2012/31 Corr.1, E/2012/48-A/67/65 et E/2012/49-A/67/66 Corr.1 et Add.1)

17. **M. Hamdi** (Chef du service des sciences, de la technologie, ainsi que des techniques de l'information et des communications, Division de la technologie et de la logistique de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) présente le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (E/2012/49-A/67/66). Il déclare que depuis la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), qui s'est tenu à Tunis du 16 au 18 novembre 2005, les technologies de l'information et des communications (TIC) ont joué en rôle important dans le développement social et économique. L'Afrique est le marché mondial des téléphones portables qui se développe le plus vite. On estime, en effet, que le total des abonnements atteindra 735 millions à la fin de 2012. De plus, ce marché est le gros après celui de l'Asie. Le nombre des usagers d'Internet dans le monde a doublé depuis 2005 pour atteindre 2,5 milliards; Par ailleurs, l'on s'attend à ce que d'ici à 2020, une personne sur trois ait un ordinateur. Près de la moitié des usagers d'Internet ont moins de 25 ans.

18. La téléphonie mobile et l'accès Internet à haut débit sont devenus les indicateurs les plus importants de l'accès aux TIC, du fait qu'ils sont abordables et que l'on s'en sert. L'Union internationale des télécommunications (UIT) a prédit que les réseaux mobiles couvriraient toutes les zones habitées du monde d'ici à 2015. Il y a actuellement 1,7 milliard d'abonnements à des réseaux à haut débit dans le monde, soit une augmentation de 27 % au cours de l'an dernier seulement. Toutefois, le déploiement du réseau, s'est fait plus lentement dans les pays les moins développés; l'accès Internet à haut débit est restreint en Afrique et l'on craint vraiment que de nouveaux fossés numériques se creusent au sein des pays et entre eux. En Europe, la pénétration de la téléphonie mobile et fixe à haut débit représentent 54 % et 26 %, respectivement, alors que les pourcentages équivalents pour l'Afrique sont de 4 % et de moins de 1 %. En République de Corée, en revanche, le pourcentage de la pénétration de la téléphonie mobile à haut débit dépasse 90 %. Également, le coût d'une connexion à large bande en pourcentage du revenu national brut (RNI), est bien plus élevé dans les pays les moins développés que dans les pays développés. Il faut s'occuper de ces disparités.

19. Parmi les faits récents non prévus lors du Sommet mondial figurent le développement rapide de l'accès mobile à Internet, la croissance des réseaux sociaux et de nouveautés telles que l'informatique en nuage et la technologie du téléphone intelligent, qui a transformé les téléphones mobiles en dispositifs à fins multiples. Dans certains pays en développement, presque tous les abonnements à Internet passent par des réseaux mobiles; de plus, les réseaux sociaux ont rendu Internet plus interactif et permis aux usagers de publier un contenu qui leur est propre. Les téléphones mobiles, les réseaux sociaux et les sites de microblogage constituent des sources accrues d'information qui permettent à des personnes d'exprimer des opinions et de coordonner des activités, y compris des protestations d'ordre politique. L'on considère généralement qu'ils ont joué un rôle important dans les transformations politiques qu'ont connu un certain nombre de pays arabes en 2011.

20. Le recours aux TIC a aussi suscité des inquiétudes en matière de protection de la vie privée et des données. Les gouvernements et les entreprises accordent désormais plus d'attention à la cybersécurité et à la menace qui plane sur l'ordre social et économique, ainsi que sur l'intégrité d'Internet du fait des pourriels, des logiciels malveillants, du piratage informatique, des attaques par saturation et autres. La cybercriminalité figure désormais parmi les quatre principales formes de criminalité économiques. Il est donc essentiel de trouver des moyens de régler les problèmes de cybersécurité sans saper pour autant la possibilité d'Internet d'innover ainsi que de fournir de l'information et des services.

21. Le Forum de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information, organisé de concert par l'UIT, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) donne une bonne occasion aux gouvernements, aux entreprises et à la société civile de faire des échanges d'informations et d'idées. Sa sixième réunion annuelle, sur le thème « Internet catalyseur de changement : accès, développement, libertés et innovation », s'est tenue à Nairobi du 27 au

30 septembre 2011 et plus de 2 000 personnes y ont participé. Sa septième réunion annuelle se tiendra à Bakou du 6 au 9 novembre 2012.

22. Des progrès considérables ont été accomplis dans l'application des conclusions du SMSI, notamment dans les domaines de la connectabilité à large bande, de la cybersécurité, des prestations de services cybernétiques et du renforcement des capacités. Néanmoins, il faudrait en faire plus pour réduire le fossé numérique et créer une société de l'information pour tous. Les étapes suivantes seraient de s'attaquer aux questions de l'accès universel et de la disponibilité du contenu dans les langues locales, ce qui permettrait d'accroître les possibilités pour les TIC d'atteindre des objectifs de développement adoptés au niveau international. Le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information a dressé un projet de plan d'action pour l'examen décennal de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial (SMSI+10). L'UIT se chargerait de cet examen.

23. **M. Fowlie** (Union internationale des télécommunications) dit que le Plan d'action pour le SMSI+10 prévoit une série de manifestations, dont le Forum SMSI de 2013, et une conférence de révision en 2014 invitée par l'Égypte qui doit avoir lieu avec la Conférence mondiale de développement des télécommunications de l'UIT. Cette conférence de révision aura pour objet de mettre les avantages de la société de l'information à la portée de tous; de mobiliser les possibilités offertes par les TIC pour réaliser les OMD; enfin, de fixer le programme de développement qui sera appliqué après 2015.

24. Les participants à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence de Rio+20) qui avait pour thème : «L'avenir que nous voulons», ont déclaré dans le document final de cette conférence que les TIC agissent comme un catalyseur sur les « trois piliers du développement durable » : – l'intégration sociale, la prospérité économique et la viabilité environnementale, – De plus, ils ont déterminé que les réseaux à haut débit étaient importants pour combler le fossé numérique. La Commission « la large bande au service du développement numérique », instituée en 2010 par l'UIT et l'UNESCO, a énoncé des recommandations, fixé des buts et déterminé des stratégies pour aider les États Membres à se servir de la technologie à haut débit pour faciliter le développement. Dans un prochain rapport, la Commission se penchera sur les moyens à employer pour passer de l'élaboration de politiques nationales sur le large bande à la mise en œuvre de technologies à haut débit au profit de tous.

25. **M. de la Peña** (Président du Groupe de travail sur les améliorations à apporter au Forum sur la Gouvernance d'Internet [FGI]); Président de la quinzième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement) déclare en présentant le rapport du Groupe de travail sur les améliorations à apporter au Forum sur la Gouvernance d'Internet (E/2012/48-A/67/65 et Corr.1) qu'à la suite de consultations en 2011 et en 2012, ledit Forum a fait cinq grandes recommandations : celle d'élaborer des conclusions plus tangibles après ses réunions et d'améliorer sa visibilité; celle d'améliorer les préparatifs Au FGI, la composition et les méthodes de travail du Groupe consultatif multipartite ainsi que de renforcer le secrétariat du FGI; celle d'accroître le financement en augmentant les contributions volontaires ainsi que de perfectionner la comptabilité et la transparence; celle de prendre acte des invitations des pays hôtes et des contributions en nature; celle d'élargir la participation et le renforcement des capacités en améliorant l'accès en ligne du FGI et d'accroître la compréhension des questions de gouvernance Internet du FGI par les parties prenantes; enfin, celle de relier le FGI aux autres entités qui participent à la gouvernance Internet grâce à de meilleures communications, à l'autonomisation du Groupe consultatif multipartite des parties prenantes et à l'activité de sensibilisation déployée par le secrétariat du FGI.

26. **M^me^ Melnikovich** (Bélarus) dit que la Commission de la science et de la technique au service du développement joue un rôle important en matière de coopération Nord-Sud sur les transferts de technologie mais que la coopération technologique Sud-Sud est aussi importante. Elle accueille avec satisfaction les conclusions et les recommandations du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (E/2012/49-A/67/66). À son avis, il faudrait recourir aux technologies de l'information et des communications pour faciliter les transferts de technologie qui sont essentiels pour parvenir au développement durable à l'échelle mondiale, y compris dans le secteur de l'énergie. Sa délégation continuera à exercer des pressions afin que

l'on instaure un mécanisme de transfert d'une technologie très novatrice, qui permettrait aux pays en développement d'accéder à de nouvelles formes d'énergie renouvelable.

27. **M. Holtz** (Royaume-Uni) déclare que le débat sur la coopération accrue tenu lors de la quinzième session de la Commission est venu à point nommé parce qu'il faut mettre l'économie de l'information mondiale à la disposition de tous les intéressés, dans tous les pays. La Commonwealth Cybercrime Initiative, introduite récemment, est un bon exemple de coopération accrue qui a conduit à la création d'un cadre d'action officiel formé de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, de l'UIT, du Conseil de l'Europe, de l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), de l'Organisation des télécommunications du Commonwealth et du milieu des affaires. Ces partenaires se sont engagés dans une coopération accrue afin de renforcer les capacités de certains pays, en particulier de pays en développement, pour résoudre le problème de la cybercriminalité. L'Initiative, qui est le fruit d'un dialogue tenu au sein du FGI, a prouvé que ce forum est un catalyseur qui favorise une coopération accrue. Les progrès accomplis par l'ICANN et son comité consultatif gouvernemental, qui regroupe désormais de plus de 130 gouvernements et observateurs qui représentent des organisations intergouvernementales, en constitue un autre exemple. La méthodologie du Comité est devenue plus accessible car ce dernier a eu dernièrement plus recours qu'au préalable à d'autres organisations parties prenantes et groupes intéressés.

28. Le bilan complet de ces initiatives régionales et internationales permettrait à tous de mieux comprendre comment l'économie mondiale de l'information a bénéficié de la coopération qu'elle a engendrée. Il serait aussi utile de trouver : des synergies possibles et des façons de recourir à des activités pour obtenir de meilleurs résultats; des problèmes essentiels qui pourraient être résolus par des mécanismes multipartites faisant intervenir des gouvernements; enfin, des principes directeurs et des pratiques exemplaires pour parvenir à une coopération efficace entre les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les communautés d'intéressés.

29. L'intervenant réaffirme le soutien accordé par son Gouvernement au FGI, qui stimule le développement de l'économie mondiale de l'information et traite de questions d'intérêt commun. Il accueille avec satisfaction les recommandations inscrites dans le rapport du Groupe de travail sur les améliorations à apporter au Forum sur la gouvernance d'Internet (E/2012/48-A/67/65). En effet, ces améliorations permettront au Forum de répondre aux besoins de la communauté mondiale des usagers d'Internet. Enfin, l'intervenant demande que l'on mette à jour la liste des nominations afin d'attribuer les postes de Conseiller spécial du Secrétaire général pour la gouvernance d'Internet et de Coordonnateur exécutif du FGI, qui sont vacants depuis un certain temps.

30. **M^me^ Nemroff** (États-Unis d'Amérique) dit être d'accord avec le représentant du Royaume-Uni : il faut pourvoir les postes vacants au FGI aussitôt que possible afin d'assurer que ce forum suive une direction continue.

31. L'intervenante se félicite des mesures prises au sein et en dehors du système des Nations Unies en guise de suivi des engagements pris lors du SMSI, surtout quant à la nécessité de mettre les avantages des nouvelles technologies à la disposition de tous. Une coopération accrue pourrait contribuer à élargir les possibilités qu'ont les gouvernements, la société civile, l'industrie et les ressortissants des pays en développement de contribuer à des institutions d'Internet qui accomplissent des tâches opérationnelles. De plus, cela permettrait de réduire le fossé numérique et de coopérer à l'élaboration de politiques Internet dans des domaines comme la protection des droits de l'homme, la confidentialité et les droits en matière de propriété intellectuelle, de cybersécurité et d'application de la loi. Le FGI constitue le meilleur exemple de coopération accrue; ce forum, qui bénéficie d'un appui considérable de la part des parties prenantes, constitue une rencontre ouverte grâce à laquelle des novateurs du secteur privé, des universitaires, la société civile et des gouvernements peuvent créer des partenariats pour combler le fossé numérique. Enfin, l'intervenante réaffirme l'appui de sa délégation à la mise en œuvre des résultats du SMSI, ce qui pourrait déboucher sur une coopération accrue et une participation égalitaire de toutes les parties prenantes.

32. **M. Elkaraksy** (Égypte) dit que l'application intégrale des résultats du SMSI est essentielle et que son Gouvernement saisit l'occasion pour inviter la conférence de révision du SMSI de 2014 à siéger dans son pays. En effet, un partenariat fort de toutes les

parties prenantes est de la plus grande importance pour bien traiter de la gouvernance d'Internet.

33. **M. de la Peña** (Groupe de travail sur les améliorations à apporter au Forum sur la gouvernance d'Internet; Président de la quinzième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement) déclare que les thèmes prioritaires de la quinzième session de la Commission ont été « Innovation, recherche, transferts de technologies bénéfiques pour tous, esprit d'entreprise et planification conjointe intéressant la société de l'information »; ainsi que « Libre accès, librairies scientifiques virtuelles, analyses géospatiales et autres outils complémentaires liés aux technologies de l'information et des communications ou à la science, à la technologie, à l'ingénierie et aux mathématiques, utiles pour aborder les questions de développement ». En outre, la Commission a examiné la question de savoir s'il faut envisager la science, la technologie, l'innovation, et la mise en œuvre des résultats du SMSI et les préparatifs du SMSI+10 sous l'angle de l'égalité des sexes. Aussi a-t-elle choisi deux thèmes prioritaires pour sa seizième session : « La science, la technologie et l'innovation pour les villes et des collectivités périurbaines viables à terme » et « Le haut débit Internet à pour une société numérisée partagée par tous ». La Commission a recommandé au Conseil d'adopter deux résolutions qui figurent dans son rapport (E/2012/31 et Corr.1).

Recommandations contenues dans le rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement (E/2012/31 et Corr.1)

Projet de résolution I intitulé « L'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information »

34. *Le projet de résolution I est adopté.*

Le projet de résolution II intitulé « La science et la technique au service du développement »

35. *Le projet de résolution II est adopté.*

Projet de décision I : « Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa quinzième session, et ordre du jour provisoire et documentation de la seizième session de la Commission »

36. *Le projet de décision est adopté.*

La séance est levée à 18 heures.